

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Patrice guay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d9b0cdaf26dd2a531f73da55>

Date d'obtention : 2020-11-12 13:50:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer les élèves concerner
Compléter la grille sexto
Référer aux services de police
Vérifier s'il y a malveillance

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Rencontrer les élèves et compléter la grille sexto
Ne jamais regarder les photos
Vérifier s'il y a malveillance
Contacter la police si une personne majeure est impliqué
Confisquer l'appareil pour éviter le partage d'images
Ne pas prendre le rôle des policiers

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ne pas briser le lien de confiance avec l'élève même si l'on doit impliquer la police